024-212401020-20230216-D09_23-DE Reçu le 23/02/2023



D09_23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le dix février deux mille vingt-trois par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS: M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, M. ANDRÉ J. Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. RENOU, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme BAYET, M. GADY.

<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>: Mme CHRIST (pouvoir à Mme FAURE), Mme DAUDOU-ESPOSITO, Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER), M. MARCHIVE (pouvoir à M. LAPEYRONNIE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT).

ABSENTS: Néant.

Monsieur Félix RIVOT est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convention Territoriale Globale (CTG)

Rapporteur: Monsieur Pascal SERRE

Contexte

La CAF est un partenaire privilégié dans de nombreux domaines, et notamment ce qui ressort de l'enfance, de la petite enfance, de l'habitat, de l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale.

Certaines de ces compétences sont exercées par les communes et d'autres par le Grand Périgueux.

Le dispositif principal de financement de la CAF reposait sur des contrats enfance jeunesse (CEJ) signés par certaines communes, dont Chancelade, et par le Grand Périgueux.

Jusqu'à aujourd'hui, le Grand Périgueux et 18 communes disposent d'un CEJ avec la CAF.

Depuis 2022, les CEJ sont supprimés et remplacés par le « bonus territoire ».

La CNAF, via les CAF, impose que ces financements s'inscrivent dans un nouveau cadre contractuel appelé convention territoriale globale.

Déjà expérimenté sur l'agglomération depuis 2015, ce cadre doit permettre une meilleure lisibilité des préoccupations communes et constituer une opportunité de trouver de nouveaux champs de collaboration, d'expérimenter et de développer des projets innovants dans divers domaines.

La démarche et les enjeux ont été présentés aux élus réunis en bureau communautaire le 21 octobre 2021.

Les engagements financiers de la CAF sont garantis dans le cadre de la CTG, voire élargis selon les projets des communes et du Grand Périgueux.

024-212401020-20230216-D09_23-DE

Reçu le 23/02/2023

Le président et les élus du Grand Périgueux ont voulu que les communes qui le souhaitent participent pleinement à la démarche, ce, notamment, afin de respecter les compétences et les volontés de chacun. Ainsi, toutes les communes du Grand Périgueux volontaires, y compris celles qui n'ont pas de contrat avec la CAF aujourd'hui, peuvent être signataires de la CTG.

La ville de Périgueux n'a pas souhaité participer à la démarche commune du Grand Périgueux et a obtenu de la CAF Dordogne de disposer de sa propre CTG.

Pour autant, le travail fût conduit avec une large participation des autres acteurs. Il fût présenté et approuvé en séminaire partenarial le 7 décembre dernier.

Il y a lieu désormais de recueillir l'avis du Conseil Municipal sur le projet de CTG à intervenir avec la CAF et les communes volontaires.

Le dispositif

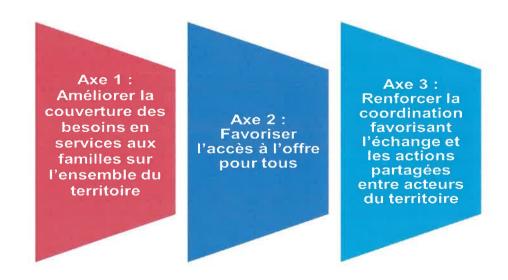
Le travail collectif conduit autour du COPIL animé au sein du Grand Périgueux par Liliane GONTHIER (Viceprésidente Enfance et Petite Enfance), s'est articulé autour de 8 entretiens collectifs sous forme de réunions territoriales; d'entretiens individuels avec certains élus, les services, les partenaires et acteurs concernés (56 participants); 3 séminaires partenariaux.

Les objectifs de la CTG

Au terme de ce travail, le projet de convention territoriale globale, joint en annexe, s'articule autour de 3 axes, 11 objectifs et 16 actions synthétisés ci-dessous.

Lors des discussions, différents enjeux sont ressortis particulièrement pour la réussite de la CTG :

✓ Les limites des compétences : en effet, le multi partenariat de la démarche, autour de la CAF, avec le Grand Périgueux, les communes et les différents acteurs locaux selon leurs compétences (CD24, Centres sociaux, associations...) a rendu parfois difficile l'identification d'un pilote pour certaines actions, ce qui a conduit le COPIL à proposer des « chantiers » pour les thèmes dont le Grand Périgueux n'a pas compétence.



024-212401020-20230216-D09_23-DE Reçu le 23/02/2023

	Objectif 1 : Développer les dispositifs d'accompagnement de la parentalité	Chantier 1 : Construire des projets partagés de soutien à la parentalité, éventuellement itinérants, à proposer sur plusieurs communes de l'agglomération
		en partenariat (pas de pilote identifié)
	Objectif 2 : Améliorer la réponse aux	Action 2 : Poursuivre le soutien à l'accueil individuel
		via les missions des RPE (pilote : Grand Périgueux)
	d'accueil du jeune enfant et de l'enfant	
		Action 3 : Mettre en place un observatoire des besoins
		d'accueil du jeune enfant à l'échelle du Grand
Axe 1 : Améliorer		Périgueux (pilote : Grand Périgueux)
la couverture des		Action 4 : Renforcer l'offre d'accueil collectif du jeune
besoins en		enfant (pilote : Grand Périgueux)
services aux		
familles sur	Objectif 3 : Renforcer l'offre d'accueil	Action 5 : Mettre en place un accueil périscolaire
A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	battonamite averageablette ant tea	extrascolaire à Antonne-et-Trigonant et Bassillac-et-
	territoires moins pourvus d'offre	Auberoche (pilote : Grand Périgueux)
territoire	Objectif 4 : Favoriser la montée en	Action 6 : Accompagner les jeunes du territoire dans
	autonomie des jeunes	leur montée en autonomie (engagement, mobilité,
		logement) (pilote : Grand Périgueux pour les
		dispositifs de la précédente CTG)
	Objectif 5 : Répondre aux défis de	Chantier 7 : Engager une réflexion transversale
	valorisation des métiers de l'animation	
		pilote unique identifié, expérimenter avec les
		communes volontaires)

	Objectif 6 : Améliorer la mise en place de l'accueil inclusif dans une logique de parcours, de la petite enfance à la jeunesse	Action 8 : Favoriser la détection, l'accueil et l'accompagnement du parcours du jeune enfant en situation de handicap (pilote : Grand Périgueux) Chantier 9 : Favoriser la mise en place effective d'un accueil inclusif de l'enfant et du jeune dans les structures de droit commun (pas de pilote unique identifié, relève des collectivités compétentes)
Axe 2 : Favoriser		Action 10 : Mobiliser différents canaux et outils pour fournir une information auprès des familles sur les structures ressources d'accompagnement de la parentalité (pilote : Grand Périgueux)
l'accès à l'offre pour tous		Chantier 11 : Soutenir les structures dans la visibilité de leurs missions et de leurs projets auprès d'un grand public, en lien avec les acteurs du territoire et notamment les communes (ex : dispositif promeneur du net) (pas de pilote unique identifié, au cas par cas)
		Action 12 : Engager une réflexion autour de la place du Grand Périgueux dans le soutien aux initiatives d'accès aux droits et d'inclusion numérique (pilote : Grand Périgueux)
		Chantier 13 : Soutenir l'aller vers et le hors les murs en matière de politique jeunesse et de parentalité (pas de pilote unique identifié, dépend des collectivités compétentes)

024-212401020-20230216-D09_23-DE Reçu le 23/02/2023

	Objectif 9 : Définir une vision commune en matière d'accompagnement à la parentalité	coordination autour de
Axe 3: Renforcer la coordination entre acteurs du territoire autour de la dynamique CTG	Objectif 10 : Structurer une coordination de projet en matière de politique jeunesse	Action 15 : Mettre en place une instance de coordination des actions jeunesse à l'échelle du Grand Périgueux, en lien avec le projet Sîlot (pilote : Grand Périgueux)
	Objectif 11 : Structurer une coordination des structures d'animation de la vie sociale locale	' '

Le suivi et l'animation de la CTG

Le dispositif de la CTG prévoit une gouvernance associée, notamment politique.

Un enjeu existe autour de la coordination et de l'animation du suivi de la CTG, afin qu'elle soit un vrai succès. À l'initiative de la CAF, des discussions seront conduites afin de définir les moyens supplémentaires qui seraient nécessaires, et de voir comment la CAF pourra accompagner cela.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- > APPROUVE la Convention Territoriale Globale du Grand Périgueux tel qu'annexée,
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 16 février 2023. POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

> Pascal SERRE Maire